



Bulletin des prix indicatifs 2025

Fruits et leurs produits transformés

Centre spécial Vente directe

Du 24 avril 2025

CHF par unité

Petits fruits	de	à
Fraises – 500 g	6.50	7.50
Fraises – 250 g	3.75	4.75
Fraises autocueillette – 1 kg	7.00	9.00
Framboises – 250 g	6.00	7.00
Framboises autocueillette – 1 kg	13.00	16.00
Myrtilles – 250 g	5.75	6.75
Mûres – 250 g	5.30	6.50
Mûres autocueillette – 1 kg	11.00	13.00
Groseilles à grappes – 250 g	3.75	4.50
Groseilles à maquereau – 250 g	3.75	4.50
Cassis – 250 g	3.75	4.50
Sureau – 1 kg	5.50	6.50
Kiwi – 1 kg	6.50	7.50
Mini-Kiwi – 250 g	5.25	6.75
Fruits à noyau		
Cerises catégorie Extra 24 mm+ 1 kg	12.00	14.00
Cerises catégorie Premium 28 mm+ 1 kg	13.00	16.00
Cerises autocueillette - 1 kg	7.00	9.00
Pruneaux (incl. Fellenberg), 33 mm+ 1 kg	4.80	6.00
Abricots, classe I – 1 kg	8.00	10.00
Mirabelles – 24 mm+ 1 kg	6.50	8.00
Pommes de table (production durables)		
Cox Orange, Rubinette, Milwa - Classe I – 1 kg	3.60	4.20
Belle de Boskoop, Reneitte du Canada - Classe I– 1 kg	3.60	4.20
Gala, Braeburn, Elstar, Pinova, Topaz - Classe I– 1 kg	3.60	4.20
Golden, groupe des Jonagold, Kidd's Orange - Classe I– 1 kg	3.60	4.20
Idared, Maigold, Pinova - Classe I– 1 kg	3.60	4.20
Classe II– 1 kg	2.20	3.00
Fruits à cuire	2.00	2.70
Variétés de pommes à cidre « Spécial » selon les normes et prescription de la FUS 100 kg		34.00
Pommes à cidre variétés « Ordinaire » - Suisse Garantie 100 kg		27.00
Poires à cidres - Suisse Garantie 100 kg		25.00
Pomme de la semaine : Nous recommandons d'appliquer un rabais de 20 à 30 % sur la base du prix maximal publié.		



	CHF / kg (si pas indiqué autrement)	
Poires de table classe 1	de	à
Beurré Bosc, Conférence– 1 kg	3.80	4.50
Williams, Louise Bonne– 1 kg	3.30	4.50
Harrow Sweet– 1 kg	3.50	4.20
Nashi – 1 kg	3.60	4.20
Coings– 1 kg	3.70	4.20
Raisins de table– 1 kg	7.00	8.00
Noix		
Noix cl. Extra, 32+ mm, lavées, séchées, calibrées – 1 kg	15.00	18.00
Noix cl. 1, 28-32 mm, lavées, séchées, calibrées – 1 kg	13.00	15.00
Noix cl. 2	8.00	10.00
Noix, cerneaux de noix – 100g	4.50	5.00
Boissons sans alcool		
Jus de pomme pasteurisé, bouteille en PET de 0.5 l	2.50	4.00
Jus de pomme pressé, non pasteurisé 1.5l	3.50	4.50
Jus de pomme pasteurisé, bouteille en PET de 1.5 l	4.00	5.00
Jus de pomme pasteurisé, Pouch-up poche de 3 l	7.00	9.00
Jus de pomme pasteurisé, bag-in-box de 3 l	7.00	9.00
Jus de pomme pasteurisé, bag-in-box de 5 l	12.00	13.50
Jus de pomme pasteurisé, bag-in-box de 10 l	22.00	25.00
Jus de pomme pasteurisé, bouteille en verre de 1 l	3.50	4.50
Jus de raisin tiré de cépages de table, bouteille de 1 l	6.50	8.00
Boissons alcooliques		
Cidre, bouteille en verre de 1 l	3.50	4.00
Cidre, bouteille en PET de 1.5 l	4.00	4.50
Cidre de dessert, flacon de 0.375 l	20.00	22.00
Cidre de dessert, bouteille de 0.75 l	15.50	18.50
Spiritueux		
Alcools de fruits à pépins ou de pruneau, flacon de 0.5 l – 40°	23.00	25.00
Alcools de fruits aux herbes, flacon de 0.5 l - 40 °	25.00	27.00
Alcools de coing, de poire Williams ou kirsch, flacon 0.5 l - 40 °	29.00	31.00
Liqueurs à base d'eau-de-vie de fruit, flacon 0.5 l - 25°	33.00	35.00
Alcools de fruits à pépins ou de pruneau, flacon de 0.3 l – 40°	15.00	17.00
Alcools de fruits aux herbes, flacon 0.3 l – 40°	16.00	18.00
Alcools de cerise ou de coing, flacon 0.3 l – 40°	17.00	19.00
Fruits secs et autres produits		
Pommes séchées, pelées, 100 g	6.10	6.60
Pommes séchées, non pelées, 100 g	5.60	6.10
Poires séchées à l'air 100 g	5.60	6.10
Poires entières séchées à l'air 500 g	7.10	9.10
Poires séchées à chaud 100 g	4.10	6.00
Fraises séchées à l'air 100 g	12.10	15.10
Pruneaux séchés à l'air 100 g	7.10	9.10
Confiture en bocal de 225 ml	4.70	5.10
Gelée en bocal 225 ml	5.00	5.40
Vinaigre de fruits 0.5 l	6.10	8.10



Informations :

Le bulletin des prix indicatifs pour la commercialisation des fruits et baies au départ de la ferme se base sur les prix indicatifs à la production des centres de produits SOV/Swisscofel, sur la situation du marché et sur l'expérience des négociants directs dans toutes les régions.

Le bulletin des prix indicatifs pour la commercialisation à la ferme comprend les coûts de production, d'emballage et de structure ainsi que la marge de commercialisation. Les prix indicatifs constituent une recommandation de prix non contraignante. Il appartient aux partenaires du marché de négocier le prix réel sur la base des prix indicatifs et de leur propre estimation.

Les désignations sont basées sur les dispositions légales et les exigences courantes de la filière (normes et prescriptions).

Par vente directe on entend la vente au consommateur sans intermédiaire « départ ferme » de produits de son exploitation. Les prix varient lorsqu'il y a achat complémentaire de produits, quand d'autres partenaires commerciaux sont impliqués ou quand il faut compter des frais de transport départ exploitation.

Le Centre spécial Vente directe édite le présent bulletin des prix indicatifs selon les besoins. Le bulletin reste valable jusqu'à l'édition du bulletin suivant. Le bulletin des prix indicatifs est publié sur swissfruit.ch et dans la presse agricole.